

Brésil

Le Brésil représente 80 % de la force économique du Mercosur en PIB nominal, ce qui fait de lui le membre et le dirigeant le plus influent du bloc. Le PIB du Brésil est le plus important de l'Amérique du Sud (795,9 milliards de dollars américains en dollars courants de 2005), et on s'attend à ce que sa croissance économique annuelle soit en moyenne de 3,5 % jusqu'en 2010. En hausse de 28 % par rapport à l'estimation de 81 milliards de dollars en 2005, les importations de marchandises du Brésil pourraient atteindre 104 milliards de dollars d'ici 2010.⁴

En 2005, les exportations de marchandises du Canada vers le Brésil ont atteint 1,1 milliard de dollars tandis que les échanges commerciaux se sont élevés à 4,2 milliards de dollars, ce qui fait du Brésil notre deuxième partenaire commercial (après le Mexique) en Amérique latine. Le Brésil est également le deuxième récipiendaire de l'investissement canadien direct (après le Chili) en Amérique du Sud : en 2004, le stock de l'investissement canadien direct au Brésil a augmenté de 16,8 % par rapport à l'année précédente et s'est établi à 6,4 milliards de dollars. La stabilité économique et financière du Brésil ainsi que sa prospérité font de ce pays une priorité élevée pour le Canada en matière de commerce et d'investissement.

CHILI

Depuis son entrée en vigueur le 7 juillet 1997, l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) a été très fructueux. La valeur des échanges bilatéraux de marchandises est passée de 718 millions de dollars en 1997 à 2,1 milliards de dollars en 2005. Le stock de l'investissement canadien direct au Chili, de 6,6 milliards de dollars en 2004, est concentré dans le secteur minier, selon l'ambassade au Chili. En 2003, les exportations canadiennes de services au Chili ont atteint une valeur de 114 millions de dollars.

Le Canada et le Chili poursuivent leurs efforts en vue d'étendre l'ALECC. Les travaux sur un chapitre consacré aux marchés publics, y compris l'accès aux marchés et l'élargissement des engagements en matière de transparence, sont presque terminés. Les deux pays poursuivent aussi des négociations en vue d'inclure un chapitre sur les services financiers.

COMMUNAUTÉ ANDINE

En 2005, les échanges bilatéraux de marchandises avec la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) se sont élevés à 5,5 milliards de dollars,

tandis que les exportations canadiennes dans la région ont augmenté de 26,6 % par rapport à 2004, pour atteindre 1,6 milliard de dollars. Le stock de l'investissement canadien direct dans la Communauté andine a atteint 3 milliards de dollars en 2004. Les exportations de services du Canada vers la Colombie se sont chiffrées à 49 millions de dollars, alors que celles vers le Venezuela ont atteint 104 millions de dollars (données de 2003). Les données sur les exportations de services canadiens vers les autres pays de la Communauté andine ne sont pas disponibles en ce moment.

En août 2002, pour répondre à leur demande, le Canada a commencé à étudier la possibilité de négocier un accord de libre-échange avec les cinq pays andins. Les consultations menées auprès d'intervenants canadiens ont permis de découvrir qu'ils appuyaient largement un accord de libre-échange entre le Canada et la Communauté andine. La Colombie et le Pérou ont récemment terminé leurs négociations avec les États-Unis en vue de conclure un accord de libre-échange, et les négociations entre l'Équateur et les États-Unis se poursuivent. Comme la mise en œuvre d'accords de libre-échange entre les États-Unis et les pays andins pourrait avoir une incidence sur les intérêts canadiens dans la région, le gouvernement du Canada étudiera les mesures à prendre en vue d'assurer la compétitivité des exportateurs canadiens dans ces marchés.

En 1999, le Canada a conclu une entente de coopération en matière de commerce et d'investissement avec les pays de la Communauté andine, ainsi qu'un accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) avec l'Équateur (1997) et le Venezuela (1998). Le Canada poursuit activement les négociations en vue de la conclusion d'un APIE avec le Pérou. De plus, le Canada a conclu un accord sur la double imposition avec l'Équateur (2001), le Pérou (2003) et le Venezuela (2005).

En 2006, les objectifs prioritaires du Canada à l'égard de la Communauté andine consisteront à continuer d'intervenir auprès des autorités pour qu'elles éliminent leur régime d'attribution discrétionnaire des licences d'importation, pour la reprise des importations de bœuf provenant du Canada, et pour régler, avec le Venezuela, le différend en matière d'investissement en vertu des principes de transparence et de droit. La Colombie diminue l'intervention du gouvernement dans son économie et elle incite le secteur privé à jouer un plus grand rôle, surtout dans les secteurs du pétrole et du gaz et des mines. Dans d'autres pays de la Communauté andine, l'État accroît son intervention dans l'activité économique, principalement dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines et de l'agroalimentaire. Au Venezuela, le manque de transparence dans l'attribution

⁴ Selon le rapport de Goldman Sachs, Global Economic Paper No. 99, octobre 2003.